

Document n°1 : Bulletin officiel du 2 mars 2017.

Problématique

La vie quotidienne se caractérise par son rythme régulier et rassurant, parfois monotone. L'habitude émousse la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût. Tout semble s'affadir et ne plus mériter l'intérêt. À l'inverse, l'extraordinaire a un véritable pouvoir de révélation. Il fait surgir des réalités hors du commun aussi bien que des sensations nouvelles.

L'événement rompt le fil continu du temps et donne à l'instant une intensité qui suscite des émotions fortes : joie, surprise, émerveillement... Il donne le sentiment d'une plénitude qui justifie tous les superlatifs. Parfois, l'événement surgit spontanément - à l'occasion d'une découverte inattendue, d'une initiative improbable, d'un trait de génie. Mais ne faut-il pas aussi susciter l'extraordinaire, le chercher puisqu'il est difficile de se satisfaire de la plate répétition du quotidien ? Faut-il alors créer le moment inédit qui fait date ?

Notre société se plaît dans la production de l'événement, en fait même une pratique si courante qu'elle frise la banalité. La recherche permanente de l'inédit, de la sensation, la surenchère organisée dans l'extraordinaire ne nous assujettissent-elles pas à une autre forme de monotonie ?

L'extraordinaire se manifeste aussi dans son extrême violence. Loin d'exciter, il anéantit. Loin de favoriser le verbe et l'hyperbole, il coupe le souffle et la parole. C'est alors le traumatisme qui prévaut et l'habitude retrouvée peut apparaître nécessaire et apaisante.

Il est difficile de juger d'un quotidien auquel on s'est accoutumé, mais il s'avère tout aussi difficile de penser l'extraordinaire, car les émotions jouent contre la prise de distance que demande l'exercice de la raison.

Comment rendre compte du banal ? Comment construire un jugement sur ce dont on finit par oublier le sens et la saveur ? Comment rendre justice à ce que l'usage et l'usure ont voué à la discrétion ?

Inversement, comment penser l'exceptionnel tout en gardant de la mesure ? Comment préserver sa lucidité sans pour autant faire preuve de détachement insensible, de sécheresse de cœur ? Comment trouver les mots qui sonnent juste, restaurer le pouvoir de la parole et éviter les excès d'un verbe affolé face à l'événement qui sidère ?

Mots clés

- **Acte d'héroïsme**, aventure, catastrophe, événement, exceptionnel, extraordinaire, fulgurant, hasard, imprévisible, imprévu, ineffable, inouï, insolite, merveilleux, miracle, original, paroxysme, prodige, séisme, spectaculaire, surprise...
- **Carnaval**, chef-d'œuvre, coup de théâtre, drame, édition spéciale (*breaking news*), événementiel, fantastique, fête, morceau de bravoure, péripéties, rebondissement, rencontre, rite de passage, romanesque, scoop...
- **Anéantissement**, choc, déconcertant, effroi, étonnement, extase, horreur, intensité, ivresse, ravissement, sensationnel, sidération, sublime, surprise, terreur, traumatisme...
- **Anodin**, banal, classique, coutume, ennui, familier, habitude, insignifiant, insipide, monotone, normal, ordinaire, platitude, quelconque, quotidien, rebattu, régulier, répétition, tradition, usage...
- **Accoutumance**, apaisement, calme, confort, dégoût, ennui, indifférence, lassitude, sérénité...

EXTRAORDINAIRE adj. et n. m. est un emprunt (v. 1265) au latin *extraordinarius* «inusité, exceptionnel» et «supplémentaire» (en parlant de troupes), composé de *extra* (→ ① *extra-*) et de *ordinarius* (→ ordinaire), d'après *extra ordinem* «qui sort de l'ordre».

◆ L'adjectif, senti comme composé de *ordinaire*, s'applique d'abord, comme en latin, à ce qui n'est pas selon l'ordre commun, par exemple dans la locution adverbiale **par extraordinaire** «par exception» (1865) et, à l'époque classique, **d'extraordinaire** «en surplus» (fin xvi^e s.). Il s'employait spécialement en droit ancien dans *torture extraordinaire* «renforcée». ◊ Avec cette valeur, le nom a désigné spécialement une dépense imprévue (1480) et, en particulier sous l'Ancien Régime, des fonds destinés à la guerre. ◊ L'adjectif s'emploie par extension au sens de «remarquable en son genre», «très grand» (1587), d'où «qui suscite l'étonnement, la surprise par sa rareté, sa singularité» (1666, Molière). Au xvii^e s., le nom a été aussi employé pour désigner ce qui est en dehors de l'usage commun (1666, Corneille) et ce qui étonne par ce caractère. ◊ L'adjectif s'est affaibli au xix^e s. pour devenir un intensif banal («excellent, très bon»).

► **EXTRAORDINAIREMENT** adv. est relevé dès 1313. ◄ **EXTRA** n. m. et adj. inv., formé par abréviation, est relevé en 1732 (Trévoux) au sens de «jour exceptionnel d'audience en période habituelle de fermeture du Palais», par ellipse de *audience d'extra*. ◊ *Un extra* s'emploie ensuite pour «supplément» (1788), spécialement en parlant de ce que l'on consomme; en ce sens, *d'extra* (1838, Töpffer) est sorti d'usage. ◊ L'adjectif s'emploie familièrement (1825) pour «supérieur», en parlant de la qualité d'un produit. ◊ *Extra* désigne ensuite ce que l'on fait d'extraordinaire (1842), mais il est rare dans cet usage; il s'emploie en particulier (1871) pour «service temporaire, à l'occasion d'une récep-

tion, etc.» et, par métonymie, pour «personne employée occasionnellement» (1877). ◊ *Extra* au xx^e s. s'emploie comme majoratif pour «excellent, très bien»; répandu vers 1970, l'adjectif est dans cet emploi une variante de *super**.

② **EXTRA-**, élément servant de préfixe augmentatif avec le sens de «plus que, tout à fait», entre dans la composition de nombreux mots, spécialement dans le langage commercial (cf. *super-*, *ultra-* pour des formations analogues) : **EXTRA-FIN**, **FINE** ou **EXTRAFIN** adj. (1828), *extra-lucide* (→ lucide); **EXTRA-FORT**, **FORTE** ou **EXTRAFORT** adj. (1870) et n. m. (1922); **EXTRA-DRY** adj. inv. (1878; de l'anglais *dry* «sec»); **EXTRA-RAPIDE** ou **EXTRARAPIDE** adj. (1878), moins courant que *ultra-rapide*; **EXTRALÉGER**, **ÈRE** adj. (1906); **EXTRACOURT**, **E** adj. (xx^e s.), **EXTRAPLAT**, **E** adj. (xx^e s.).

Document n°3 : Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition.

XIII^e siècle. Emprunté du latin *extraordinarius*, « supplémentaire », d'après la locution *extra ordinem*, « qui sort de l'ordre ».

★I. Adj.

☆1. Qui est hors de l'usage ordinaire, qui constitue une exception au cours habituel des choses.

☆2. Qui étonne, surprend par sa singularité ; rare, étrange. *Une histoire extraordinaire. Un évènement extraordinaire.* Impers. *Il est extraordinaire que je n'en aie rien su.* • Titre célèbre : *Histoires extraordinaires*, d'Edgar Poe, traduites par Baudelaire et publiées en 1856.

☆3. Péj. Qui choque par sa bizarrerie, son extravagance. *Voilà un personnage bien extraordinaire. Des manières extraordinaires. Un accoutrement extraordinaire.*

☆4. Qui surpasse l'ordre commun, qui est très supérieur aux êtres ou aux choses comparables ; prodigieux, remarquable. *Un musicien extraordinaire. Être doué d'une force, d'une mémoire extraordinaire. Une femme d'une beauté extraordinaire. Son exploit est extraordinaire. Il a rencontré un extraordinaire succès.* Expr. fam. *N'avoir rien d'extraordinaire*, être médiocre ou banal. *Ce livre, ce film n'a rien d'extraordinaire.* • Par emphase. *Votre gâteau est extraordinaire.*

☆5. Loc. adv. *Par extraordinaire*, par exception ou par une circonstance tout à fait inhabituelle, par hasard, par chance. *Par extraordinaire, j'étais sorti ce soir-là. C'est un menteur fieffé, mais, cette fois, par extraordinaire, il a dit la vérité.*

★II. N. m.

☆1. Ce qui s'écarte de l'usage, de la règle, de l'ordre commun. *Il a le goût de l'extraordinaire.*

☆2. Vieilli. Ce qui est en dehors de la dépense ordinaire. Spécialt. *L'extraordinaire des guerres* ou *de la guerre*, fonds que l'on constituait autrefois pour faire face aux dépenses imprévues de la guerre. *Trésorier de l'extraordinaire.*

DEFINITION SYNTHETIQUE